

## ABONNEMENT

**saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

**A SAUMUR**  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annances, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier le réclameur  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reprodu-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés  
sont pas rendus.

## On s'abonne

**A PARIS**  
**A L'AGENCE HAVAS**  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 JUIN

## Tant pis pour le pauvre monde

Il s'est passé récemment une histoire d'un caractère assez triste, mais instructive pour qui veut étudier les tendances et l'état d'esprit des gens qui nous gouvernent.

Une pauvre servante était accusée par sa maîtresse d'avoir dérobé une bague. Elle comparut devant le commissaire de police du quartier, qui, le prenant de très-haut, lui intima immédiatement l'ordre d'avouer. Elle s'y refusait, elle soutenait qu'elle était innocente. « Prenez garde, dit le potentat, si vous avouez vous en serez quitte pour quinze jours de prison ; si vous niez, vous en aurez pour trois ans. »

Trois ans ! trois ans sous les verrous en perspective, le déshonneur après la misère.

La servante avoua. Elle n'en demeura pas moins plus de trois semaines en détention préventive, quand tout à coup sa maîtresse ayant retrouvé la bague, tombée derrière un meuble, vint proclamer son innocence.

Le tribunal a prononcé son acquittement. Au temps où nous vivons il faut presque lui en savoir gré. Il a osé désobliger le commissaire qui avait obtenu l'aveu d'un délit non commis !

Quelques esprits chagrins se sont émus et ont protesté. Ils ont demandé s'il était permis, cent deux ans après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de pratiquer l'intimidation impunément jusqu'à un pareil degré.

La question a été soulevée au Conseil municipal de Paris sous forme d'une interpellation au préfet de police. Ce fonctionnaire bien renté s'est contenté de hausser les épaules. On le dérangerait pour trop peu. Il a déclaré que la conduite du commissaire de police a été « ce qu'elle devait être et qu'il n'est en aucune façon répréhensible. »

Il a même paru étonné qu'on songeât à l'incriminer. Il a vu l'indice d'une méchanceté qui ne pouvait s'expliquer que par des rancunes personnelles dans le fait d'une indignation causée par l'injuste détention d'une fille du peuple. Cela lui paraissait si naturel : cette pauvre diablesse était innocente, eh bien ! on l'avait relâchée au bout de trois semaines. De quoi pouvait-on se plaindre en son nom ? Est-ce que ce petit monde-là compte pour quelque chose ? Cela vaut-il la peine d'ennuyer, pour un incident si vulgaire, un commissaire qui, au rapport de son chef hiérarchique, « a été l'adversaire acharné du boulangisme. »

Le préfet a avoué là ce que certains journaux avaient déjà avoué, c'est que ce M. Fouquet avait rendu des services importants au moment du fameux procès intenté devant la soi-disant Haute-Cour de Justice.

Quand on a de pareils exploits à son actif on peut, paraît-il, tout se permettre.

Au fond, cela s'explique. La conception actuelle de la justice républicaine repose sur cette donnée que la loi n'existe qu'au profit du syndicat gouvernemental et qu'elle n'est faite que contre les adversaires.

Nous l'éprouvons, nous autres, en des cas

multipliés, et les exemples en seraient trop longs à rappeler ici. Tel n'a plus le droit de donner une paire de souliers à un va-nu-pieds, quinze jours avant une élection ; tel autre a tort de se plaindre si les émissaires salariés d'un maire et d'un sous-préfet viennent casser ses fenêtres et le blesser dans son domicile. Nous pourrions citer les jugements, mais nous ne sommes pas intéressants, nous, qui ne faisons pas partie de la coterie maçonnique et républicaine. Il ne faut pas parler de nous ; nous n'avons que ce que nous méritons, et, au fond, nous ne nous en plaignons pas, les faveurs de ces gens-là pourraient seules nous compromettre et nous déshonorer.

Ce qu'ils faut signaler, c'est que le déni de justice s'étend maintenant jusqu'aux petits, jusqu'aux déshérités de la fortune, jusqu'à ces humbles couches de travailleurs dont on réquisitionne, dont on force même les voix aux jours de scrutin, et que l'on abandonne ensuite à la fantaisie souveraine, au caprice arbitraire, au bon plaisir des potentats et sous-potentats du syndicat de l'exploitation nationale.

Le commissaire Fouquet a été acharné contre le boulangisme, cela suffit ; on ne nous dit pas comment son acharnement s'est manifesté, si c'est suivant le Code ou envers et contre le Code, peu importe, cela lui confère à tout jamais, sous un régime qui se prétend à tort démocratique, le droit de molester, de violenter, et d'incarcérer le pauvre petit monde de ceux qui gagnent leur vie au jour le jour et qui n'ont pas place au grand soleil de la politique opportuno-radical.

La troisième République nous a dénié et ravi les plus essentielles de toutes les libertés, elle nous refuse l'égalité de la loi ; voilà, par surcroît, comment elle entend la fraternité.

## Insuffisance ou duplicité ?

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Le jugement de la 40<sup>e</sup> chambre prouve, malheureusement, que, sous le régime actuel, les portes qui devraient être le plus soigneusement cadenassées s'ouvrent parfois avec une déplorable facilité, et que celles d'où pourrait venir la lumière restent closes à l'opinion publique, qui s'agite et s'inquiète, non sans quelque apparence de raison.

S'il est fâcheux, d'une part, que les placards de certains établissements de pyrotechnie militaire ne ferment pas assez hermétiquement pour empêcher les trahisons, il est regrettable, de l'autre, que le huis-clos légal, dans une affaire aussi grave que le procès Turpin-Triponé, ne puisse servir qu'à perpétuer dans le pays une émotion légitime.

Un certain nombre de journaux ont commenté, à divers points de vue, le jugement de la 40<sup>e</sup> chambre. Nous ne les suivrons pas sur ce terrain ; la justice a fait son devoir et prononcé les condamnations nécessaires.

Que les pénalités édictées par la loi du 11 avril 1886 soient insuffisantes, c'est possible, et nous ne disons pas le contraire, mais la conclusion d'un procès lamentable n'est pas dans cette insuffisance.

Elle est dans le manque de surveillance des secrets militaires, dont quelques-uns ont pu être communiqués à la maison Armstrong, fournisseuse attitrée de l'Italie et autres puissances, sans que personne s'en aperçût.

Elle est aussi, elle est surtout, dans l'extraordinaire incurie — il n'y a pas d'autre mot — du gouvernement.

Ce n'est pas hier, ce n'est pas il y a six mois ; c'est il y a trois ans que Triponé a livré à la maison Armstrong — qui se mêle plus souvent qu'il ne convient de nos inventions militaires — des secrets importants.

Non seulement le gouvernement n'en a rien su, mais quand Turpin, brouillé avec son ancien ami, voulut se venger par une dénonciation en règle, il fit la sourde oreille.

Le 28 septembre 1889, les 1<sup>er</sup> et 13 décembre 1890, Turpin déposa des plaintes entre les mains du procureur de la République. Il y eut des procès-verbaux dressés par des magistrats et par des commissaires de police. Par ordre du ministre de la guerre, plaintes et dénonciations furent « classées sans suite », c'est-à-dire mises au panier.

Pour faire sortir le gouvernement de son incroyable inertie, il a fallu la publication du volume récemment saisi ; d'où il résulte que, si Turpin s'était tenu coi, et n'avait pas dit bruyamment une partie de la vérité — l'a-t-il dite tout entière ? — il vivrait tranquille avec les 250,000 francs qui lui furent versés naguère, et que Triponé continuerait à livrer à la maison Armstrong le contenu d'armoires qui manquent de fermeture de sûreté.

Le jugement de la 40<sup>e</sup> chambre constate que les accusés n'ont pas seulement prémédité leur trahison, mais qu'ils l'ont commise ; qu'ils ont réellement livré des inventions tenues secrètes ; or, M. de Freycinet, questionné au cours de la séance du 28 mai, soutenait que les communications faites par Triponé et consorts n'avaient aucune importance, attendu qu'ils ne pouvaient rien connaître de ce qui intéresse sérieusement l'armement de notre armée et de notre marine.

Que devient, en présence des termes mêmes du jugement, les arguties et les atténuations du ministre ? Que deviendrait — si la lumière était faite complètement — la période oratoire où M. Barbey, son collègue de la marine, déclarait « repousser du pied des insinuations »... qui se sont trouvées depuis être l'expression de faits acquis et indéniables ?

D'après ce que révèle le jugement de la 40<sup>e</sup> chambre, l'opinion, justement émue, se demande ce que peut bien être ce qu'il ne révèle pas, et sice qui reste caché n'est pas plus grave que ce qui est enfin connu — après tant de tergiversations bizarres et d'étranges échappatoires.

GEORGES HUILLARD.

## MINISTRE ET MINISTÈRE DE LA GUERRE

Si triste que soit l'affaire de la mélinite, elle contient pourtant un enseignement qui peut être utile. Autrefois tout n'allait pas pour le mieux au ministère de la guerre, et les républicains prétendaient que la faute en était à l'élément militaire. Ces soldats gâchent tout !

disaient-ils. Ah ! si nous avions un ministre civil, comme tout irait mieux ! quelle surveillance, quelle activité, quelle direction intelligente et patriotique !

Eh bien ! ils l'ont ce ministre civil, c'est l'homme de leur choix, l'ingénieur fin de siècle, l'organisateur de la Défense nationale, « l'indispensable Freycinet ! » Depuis qu'il est là, l'esprit républicain règne sans conteste dans les bureaux du ministère. Qu'en est-il résulté ? Le désordre et l'anarchie. Si, par malheur, la guerre éclatait en ce moment, nous en verrions bien d'autres ; que de plaies cachées apparaîtraient au grand jour ! Malgré les sacrifices si généreusement consentis par le pays depuis vingt ans, malgré les prodiges de travail et de dévouement accomplis par notre jeune armée, il y a à notre cuirasse un large défaut, c'est l'absence de gouvernement, résultat des principes républicains.

Cette triste affaire Triponé dissipe les illusions qui nous ont valu l'avènement du ministre civil et porte un coup terrible au prestige de M. de Freycinet, un des hommes les plus néfastes de l'époque contemporaine.

## INFORMATIONS

L'agitation provoquée par l'affaire de la mélinite ne fait qu'augmenter à la Chambre.

M. Ricard dit que M. de Freycinet sort singulièrement amoindri de ce débat et que son maintien au pouvoir ne durera pas longtemps.

Les députés les plus modérés reconnaissent que M. de Freycinet aurait dû hâter son retour à Paris pour répondre aux interpellations qui sont adressées au gouvernement.

On est de plus en plus convaincu que des gens plus coupables que les condamnés de mercredi ont été volontairement soustraits à l'action de la justice.

L'affaire de la mélinite va donc revenir devant la Chambre des députés.

M. Gauthier, de Clagny, voulait déposer avant-hier une motion demandant qu'une commission parlementaire soit chargée d'assister aux débats d'appel du procès Turpin, mais M. Floquet s'est formellement refusé à laisser faire cette proposition qu'il traite d'inconstitutionnelle.

M. Gauthier adressera alors une question à M. Fallières, ministre de la justice, sur le retard des poursuites.

M. Lasserre, député de la Haute-Garonne, a demandé à interpellier M. de Freycinet sur le même sujet. Le président du Conseil va rentrer à Paris plutôt à cause de cette affaire.

M. Lasserre demandera à M. de Freycinet pourquoi il n'a pas ordonné de poursuites contre Triponé après la triple plainte portée contre lui par Turpin.

MM. Rousse et Lacôte ont déposé une proposition demandant qu'à l'avenir « soient déférés au Conseil de guerre ou à la Cour d'assises tous les Français poursuivis pour trahison. »

M. Dreyfus va déposer immédiatement son

rapport sur le projet de loi relatif à l'espionnage, et il demandera l'urgence.

MM. Turpin, Triponé, Fassler et Feuvrier ont fait appel du jugement qui les a condamnés, les trois premiers à cinq ans de prison, le dernier à deux ans, dans l'affaire de la mélinite.

Au moment où M. Triponé est condamné à cinq ans de prison pour espionnage anglais, il n'est pas superflu de faire remarquer que ce personnage très opportuniste était candidat officiel en 1883, à Belfort, contre l'honorable M. Keller.

Le même personnage, très bien vu par le parti républicain, prodiguait son zèle partout. Il était membre de la Ligue des « Patriotes ».

Singulier patriote, on en conviendra, que ce républicain qui vend les secrets de la France à l'Angleterre.

#### NOUVEAUX SECRETS VOLÉS

Le *Journal* a publié la note suivante :

« L'affaire de la mélinite n'est pas encore terminée, qu'une nouvelle histoire déplorable fait mine de se montrer à l'horizon. Voici ce qu'on mande de Berlin :

« L'établissement de Lichtefeld travaille » avec la plus grande activité à la fabrication » de ballons dirigeables. On garde sur ce point » le mystère le plus impénétrable, mais on » affirme ici que le secret de la direction des » ballons a été trouvé dans les documents volés » à l'établissement militaire de Meudon. »

« Nous voulons bien espérer qu'il n'y a là qu'un bruit dénué de fondement ; mais dans ce cas, un démenti formel et catégorique nous semble nécessaire. Après ce qui vient de se passer dans nos arsenaux d'artillerie, l'opinion publique a bien le droit d'être éclairée sur ce qui se passe dans l'établissement du génie en question. »

Le receveur municipal de Montauban vient d'être arrêté pour détournement de 300,000 francs.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 juin 1891.

Le marché est plus calme aujourd'hui. Le 3 0/0 ne dépasse pas 93.05 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 105.35.

La Banque de Paris conserve une excellente tenue à 815. — La Société Générale fait preuve d'une grande fermeté à 485. — Le Crédit Lyonnais poursuit son mouvement de reprise à 808. — La Banque d'Escompte maintient ses progrès à 477. — On cote le Crédit Foncier 4,273. — Le Crédit Mobilier est demandé à 377.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie sont l'objet d'un courant d'achats très suivis. Cette faveur est parfaitement justifiée par le rapide développement des opérations de la société dans la régence. Les prêts consentis à cette heure dépassent un million et demi.

Les actions des Charbonnages d'Urikany s'échangent à 235.

Les charbons d'Urikany valent les meilleurs cardif ; il est évident qu'avec les facilités de transport, ils doivent faire victorieusement concurrence aux charbons anglais.

Les Chemins Economiques sont à 416. INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les actionnaires de la Banque Internationale de Paris sont informés qu'ils pourront toucher, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, le solde du dividende de 30 fr. voté par l'assemblée générale du 16 avril dernier pour l'exercice 1890. Ce solde qui est de 17.50 sera payable contre remise du coupon n° 4 sous déduction des impôts résultant des lois de finances, soit à raison de 16.675 net pour les actions nominatives et de 16.40 net pour les actions au porteur, savoir :

A Paris, au siège social, rue Saint-Georges ; — à Bruxelles et à Genève, aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à Londres, à l'Imperial Bank L. 6, Lothbury.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

D'après de nouveaux renseignements pris à source sûre, il est certain que M. Develle, ministre de l'agriculture, a pris l'engagement de venir à Saumur à l'ouverture de l'Exposition.

Les insinuations du *Sicéle* sont donc sans fondement.

#### LA BATTERIE D'ARTILLERIE

La 12<sup>e</sup> batterie du 33<sup>e</sup> d'artillerie partira de Poitiers demain dimanche 21 juin, pour se rendre à Saumur où elle arrivera lundi 22.

L'effectif est de 3 officiers, 105 hommes, 115 chevaux et 40 voitures.

Comme chaque année, cette batterie séjournera deux mois à Saumur pour les exercices du canon.

#### FÊTE DU TROISIÈME CENTENAIRE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Demain dimanche 21 juin, on célébrera, en l'église Saint-Pierre, la fête du troisième Centenaire de saint Louis de Gonzague.

A 4 heures, réunion générale des enfants des écoles, des patronages et des associations de jeune filles de toutes les paroisses.

Panegyrique du saint par M. l'abbé Bouvet, économiste du collège Saint-Louis. — Consécration. — Chant du *Magnificat*, suivi d'un cantique à saint Louis de Gonzague. — Salut en musique.

#### Nécrologie

Nous apprenons la mort d'un homme de bien, le docteur Bossard, dont le souvenir est toujours vivace dans notre population et la mémoire chère à ses nombreux amis qu'il a soignés avec autant de science que de dévouement et de sincère attachement.

Né en 1808, dans la commune du Verger,

près de Rennes, le docteur Bossard est venu se fixer à Saumur en 1836, après avoir reçu le diplôme de la Faculté de Paris.

Il devint d'abord notre concitoyen par son alliance avec M<sup>lle</sup> Bry, des Rosiers, puis par le long séjour qu'il a fait à Saumur. Il n'a quitté notre ville qu'en 1877, pour jouir pendant quelques années d'un repos bien légitimement mérité. Durant cette période de quarante ans, sa charité s'est exercée sous toutes les formes avec une abnégation qui le rendit cher à ses malades et en fit autant d'amis. Sa franchise, lui reprochait-on parfois, se manifestait trop apparente. C'est qu'il envisageait la fin dernière de l'homme, et ne laissait point ses malades en danger sans informer la famille, afin qu'elle assurât au patient une mort vraiment chrétienne.

Il a été nommé, successivement, médecin des hôpitaux, des prisons, de l'administration financière et des épidémies, puis président de la Commission d'hygiène. Ces occupations multiples ne l'ont point empêché de prendre à sa charge les visites médicales des communautés de la Providence et du Bon-Pasteur et toujours avec un désintéressement complet. Il ne recherchait jamais les honneurs, mais le pouvoir public tenait à récompenser un mérite si grand : plusieurs médailles d'honneur lui ont été décernées en récompense de ses soins zélés au cours des épidémies si graves qu'il eût à combattre pendant son long exercice.

Epuisé par le travail plus que par les années, il s'est rapproché de ses enfants et les a suivis à Nantes et à Paris. Partout il s'est promptement acquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont approché. C'est dans la capitale qu'il s'est éteint en chrétien à l'âge de 83 ans, après quinze jours de maladie, ayant conservé jusqu'à la fin toute la lucidité de sa brillante intelligence.

Puisse une carrière si bien remplie et le témoignage d'estime de tous ceux qui l'ont approché être une consolation pour sa famille.

Le docteur Bossard a manifesté le désir de reposer dans le pays d'Anjou, où il a passé la moitié de son existence. Ses restes seront ramenés aux Rosiers, au milieu des parents de M<sup>me</sup> Bossard.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 21 juin 1891, à 8 heures 1/4 du soir

#### Programme

1. *Salut à la France*, allégo. . . . . SELLENICK.
2. *Ouverture du Jeune Henry* . . . . . MÉHUL.
3. *Estudiantina*, valse . . . . . WALDEUFEL.
4. *Mireille*, fantaisie . . . . . GOUNOD.
5. *Fête au Village*, polka chantée. . . . . FAJOLLE.
6. *En Tramway*.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

## État civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 17 juin. — Léonic-Angèle-Louise-Charlotte Charron, rue Saint-Nicolas ; — Maurice Ourtoule, rue Beaurepaire.

### DÉCÈS

Le 18 juin. — Louis Aury, cavalier de marine, 45 ans, rue Saint-Nicolas.

Extrait d'un article de M. Camille Pelletan, député radical, publié dans la *Justice* :

« La France est le pays du globe le plus chargé d'impôts. »

#### UN CONTUMACE QUI SE LIVRE A LA JUSTICE

Dans son audience du mercredi 10 mai 1889, la Cour d'assises de Maine-et-Loire condamna, par contumace, à 40 ans de réclusion et 10 ans de surveillance, un sienr Joseph-Victor Davrière, âgé de 20 ans, né à Sablé (Sarthe), accusé d'abus de confiance.

Depuis cette époque, cet individu a eu une existence assez mouvementée : sous le nom d'un de ses amis, il s'est fait condamner à trois ans de prison pour vol par la Cour de Caen.

Il y a quelques semaines, il est venu se constituer prisonnier entre les mains de la gendarmerie de Beaulieu (Maine-et-Loire).

Conduit à Angers, le contumace a été écroué à la maison d'arrêt de cette ville.

Il est probable qu'il passera devant les assises à la prochaine session.

#### PÈLERINAGE DE TOURS A CANDÈS

Le dimanche 28 juin aura lieu le pèlerinage de Tours à Candès.

Le départ de Tours aura lieu par bateau à vapeur à 6 heures du matin.

Quel utile et beau voyage à faire ! On peut être sûr que les passagers seront nombreux.

#### THOUARS. — Découverte archéologique.

On vient de faire, à Thouars, une découverte archéologique intéressante vivement l'histoire du Poitou en général et de Thouars en particulier.

En démolissant, rue Porte-aux-Prévôts, du côté Est des fortifications, l'ancienne église des Jacobins, établie à Thouars dès 1359, dans l'emplacement occupé par l'abside, on a découvert quantité de tombeaux et de vases funéraires remplis de charbon, le tout remontant au quatorzième siècle.

Au-dessous de ces sépultures, on a rencontré des espèces de puits funéraires creusés dans la marne, ayant conservé leurs fermetures et remplis d'une cendre provenant de l'incinération d'urnes et d'ossements qu'on suppose d'une haute antiquité.

## UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

### IV

Dans le coquet hôtel du Quai de la Cour, il y avait un appartement plus coquet encore sinon plus somptueux que tout le reste. C'était le domaine particulier d'Alexandra Dmitrievna. Là, au milieu de flots de satin rose et de mouselines, était réuni tout ce qui peut flatter la fantaisie d'une jeune fille, quand cette jeune fille est à la fois grande dame et artiste. Si, dans sa vie mondaine, le temps avait quelque peu manqué à mademoiselle Vonzoï pour aviver ce feu sacré de l'art qu'elle avait reçu en partage, le goût et l'instinct du beau n'endormiraient pas moins chez elle à un degré remarquable.

Son éducation avait été ce qu'elle est chez la plupart des femmes de la haute classe russe : brillante et solide. Et comme Alexandra était très simple, très féminine, pleine de mesure et de tact, elle en tirait, à son insu, un complément sérieux de charme. Dans cette société où

la femme, admirablement dotée, est assez spirituelle et instruite pour être intellectuellement l'égale de l'homme — quand elle ne lui est pas supérieure — Alexandra devait, sans effort, occuper le premier rang.

Des deux institutrices qui, de concert, avaient mené à bonne fin l'œuvre de son éducation, elle gardait la double influence. L'une, la Russe, avait éveillé chez elle, presque dès le berceau, le sens du beau, du bon, du généreux. Elle avait plutôt exalté que discipliné en elle la faculté d'enthousiasme un peu romanesque qui est l'apanage charmant et dangereux des natures slaves ; mais elle lui avait communiqué en même temps des goûts si élevés, un tour d'esprit si supérieur, qu'on ne pouvait souhaiter qu'elle en eût fait un caractère plus banal.

L'autre gouvernante était Française ; et, à part sa langue, elle avait appris peu de chose à son élève ; mais elle l'aima et s'en fit aimer. Elle lui inspira l'attrait — nous pourrions dire la passion de la France. — Et ce fut peut-être grâce à elle que l'enfant n'oublia pas les Vosges et la sympathique physionomie, altérée par l'émotion et la colère, d'un tout jeune officier français.

Alexandra, qui rentrait du Palais Anitchkof, venait de s'asseoir sur une chaise basse, devant son élégant bureau en marqueterie florentine. Elle était encore vêtue de sa toilette de sortie, ayant seulement pris le temps de jeter sur un fauteuil sa pelisse et son chapeau, avant de lire une lettre qui l'attendait chez elle.

Cette lettre, elle la parcourait avec une attention extrême ; elle la lut deux fois ; puis, arrivée à la signature qui s'étalait majestueuse et autoritaire : « Ivan Tardischef, » elle fronça les sourcils et froissa la feuille d'un mouvement impatient.

— Eh bien ! non, je n'obéirai pas, murmura-t-elle entre ses dents.

Sa jolie figure avait une expression singulière de volonté, et un peu aussi d'irritation.

Elle devait être profondément troublée pour qu'un sentiment si rare chez elle se manifestât ainsi. Il ne dura pas, d'ailleurs. Apaisée par une pensée intime, Alexandra se sourit à elle-même, en continuant son monologue.

— Après tout, il n'est pas si terrible, mon oncle. Je saurai bien lui écrire, et, au besoin, lui parler. Et puis...

Elle dirigea des yeux aimants, confiants, qui complétaient sa pensée, vers un admirable

buste où l'ébauchoir magistral de Vereshghine avait tenté de graver dans le marbre tout ce qu'il y a de suave, d'attrayant, de captivant dans l'impériale physionomie de S. M. Marie Féodorovna.

A ce moment, une portière s'écartait devant la princesse Laghine.

— Ah ! tu as lu ta lettre, Sacha (1) ? dit-elle avec une gaieté un peu malicieuse.

— Oui, et voilà...

— Voilà le cas que tu en fais ? achève la sœur aînée dans un éclat de rire.

Un peu honteuse de son mouvement de colère, Alexandra lissait avec son doigt la feuille chiffonnée, tout en regardant sa sœur. Elle se mit à rire aussi, sans répondre.

— Alex, je ne te reconnais plus. Tu as l'air d'une petite rebelle, et quelque chose d'indiscipliné au fond des yeux. Prends garde que je ne pense...

— Eh bien ?

— Que, s'il te déplaît à ce point d'épouser M. de Hubschausen, candidat de notre oncle — et auquel, permets-moi de te le rappeler tu n'as pas toujours fait si grise mine — c'est

(1) Sacha est le diminutif d'Alexandra, en russe.

## LE TEMPS PROBABLE

Un astronome belge, « qui examine fort bien le temps », donne les prévisions suivantes pour les sept derniers mois de cette année. A l'en croire, nous n'aurons pas trop à nous plaindre :

L'été aura un assez grand nombre de beaux jours, parmi lesquels 35 à 40 de grande chaleur de 25° au moins. L'année passée il n'y en a eu que 13.

Juin : généralement sec et beau.

Juillet : quelques pluies, un peu de chaleur. Le 22, repère d'une période humide. Il tombera moins d'eau que l'année passée.

Août : 1<sup>re</sup> quinzaine, quelques pluies ; 2<sup>e</sup> quinzaine, chaleurs.

Septembre : 1<sup>re</sup> quinzaine, généralement beau. Avec la 2<sup>e</sup> quinzaine d'août ce sera la partie la plus belle de l'année. 2<sup>e</sup> quinzaine, peut-être quelques gelées nocturnes vers l'équinoxe.

Octobre : le 2, repère d'une période sèche de 72 jours.

Novembre : quelques gelées.

Décembre : le 18, repère d'une période humide de 71 jours. L'hiver ne sera pas rude, mais il y aura de la gelée et de la neige en février 1892.

## VARIÉTÉS

### Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

#### CORPORATION DES MARCHANDS DRAPERS

(Suite et fin) — (1)

L'étude que nous venons de faire des corporations de Saumur est suffisante pour apprécier le rôle que jouaient, dans l'ancienne société, les communautés d'artisans. Ce rôle était à la fois religieux, économique et social.

Tout d'abord, l'association faisait participer ses membres aux prières dites à l'intention de la communauté; elle assurait à l'ouvrier pauvre et isolé, loin de sa famille et de sa paroisse, un appui moral et religieux. Elle surveillait ses mœurs, l'empêchait de devenir, ainsi que s'exprimaient les statuts, « bourdelier, meurtrier et homme de mauvaise vie ». Elle lui promettait, en cas de décès, une sépulture honorable, une escorte d'amis jusqu'à sa dernière demeure.

Elle moralisait le commerce et l'industrie, en empêchant, par des règlements sévères et des visites répétées, la fraude et la supercherie. Le fabricant ne pouvait tromper sur la qualité de ses produits, le commerçant sur leur valeur. La corporation était responsable de l'honnêteté de ses membres, et le contrôle qu'elle exerçait sur eux était d'autant plus rigoureux, que la

(1) Voir l'Écho Saumurois des 23, 24, 26, 28 et 29 mai, 3, 4, 19 et 20 juin.

faute de l'un d'eux rejaillissait sur la communauté tout entière.

Enfin, et c'est là le point de vue auquel se placent les personnes qui recommandent le retour au système des corporations comme l'unique remède à la crise sociale qui nous menace, elles établissaient une plus égale répartition des richesses.

La révolution de 1789 a été, il faut le dire, extrêmement défavorable aux intérêts des ouvriers. Si elle leur a donné des droits politiques, elle leur a interdit à tout jamais l'accès de la propriété industrielle. L'ouvrier de nos jours ne peut devenir propriétaire de son métier, car c'est une plaisanterie de dire que la fortune est accessible à tous, et qu'en faisant des économies sur son salaire le prolétaire pourra acquérir l'usine où il travaille. Il n'en était pas ainsi dans l'ancienne société. Tout compagnon pouvait devenir maître; l'espérance, ce pain du pauvre, ne lui était pas enlevée, et elle faisait oublier au malheureux ouvrier la longueur de son apprentissage. L'envie, ce chancre rongeur de la société moderne, n'existait pas. Le compagnon ne voyait pas un ennemi dans ce patron dont il allait bientôt devenir l'égal, et le maître traitait avec douceur celui qui demain serait son camarade.

Sans doute l'organisation était mauvaise, les statuts conçus dans un esprit étroit et tyrannique, l'ingérence de l'État détestable; mais il y a dans les corporations d'excellents éléments qui, mis en jeu par l'esprit moderne, adaptés au système industriel actuel, pourront peut-être sauver la société.

O. DE CH.

## CONSEILS ET RECETTES

### LE PROCÉDÉ DE M. H. QUANTIN POUR LA DESTRUCTION DES INSECTES AÉRIENS

Le *Journal des Débats* parle ainsi du nouveau procédé employé par M. H. Quantin pour la destruction des insectes aériens :

« M. H. Quantin fait dissoudre du sulfure de carbone dans son propre volume d'une huile végétale de la plus basse qualité. Le sulfure s'émulsionne instantanément par l'agitation dans une eau non calcaire légèrement alcalinisée par du carbonate de soude. On obtient ainsi un lait qui se pulvérise facilement. L'huile joue un double rôle; elle permet l'émulsion et empêche la vaporisation trop rapide du sulfure de carbone. M. Quantin a expérimenté avec succès cet insecticide avec le concours de M. Pin-Héulin, habile viticulteur de l'Orléanais, contre les cochyliis; des animaux de taille relativement considérable, des grenouilles notamment, ont été comme foudroyés par une émulsion à 50 grammes par litre. On pourra essayer ce toxique contre les divers insectes,

puccerons, etc., qui attaquent nos végétaux et nos fleurs. »

### CONSERVATION DU LAIT

Par les temps chauds, on peut le conserver même plusieurs jours en y ajoutant un gramme d'acide borique par litre. La présence de cet acide ne peut en aucune façon être nuisible au lait ni dangereux pour la santé.

### INFLAMMATION DES PAUPIÈRES

Préparez une légère infusion de melilot: baignez-vous en les yeux, le soir, avant de vous coucher. Cette plante, d'une odeur forte, mais agréable, a la propriété d'adoucir également l'inflammation de l'intérieur de l'œil. Dès le lendemain de son emploi, vous éprouverez du soulagement, et au bout de trois ou quatre jours, au plus tard, la guérison sera complète.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 20 juin, 1 h. 45 soir.

Aix-les-Bains. — M. de Freycinet a été victime d'un accident de voiture, mais n'a pas été blessé.

Au conseil des ministres, M. Ribot a annoncé que notre ministre à Haiti serait invité à réclamer réparation pour l'exécution de Rigaud, dont le nom n'était pas rayé définitivement des listes de naturalisation française.

HAVAS.

Le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* s'exprime ainsi dans un article sur la *Poudre de Rogé* au citrate de magnésie, comme purgatif :

« Une expérience de cinq années, faite sur la plus grande échelle possible, a confirmé l'opinion de M. Soubeiran et celle de l'Académie de médecine. Le citrate de magnésie s'est popularisé avec une promptitude et une généralité bien rares dans l'histoire de la thérapeutique; et à l'encontre de ces médicaments que le caprice de la mode soutient un instant pour les laisser retomber ensuite dans un juste oubli, le *Sel de Rogé* se répand de plus en plus dans la pratique de l'art, et voit sa légitime réputation se confirmer de plus en plus... » Prix : 2 fr. le flacon. 19, rue Jacob, Paris, et 9, rue du Quatre-Septembre.

### UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres maux. Boisson hygiénique et rafraîchissante.

Préservatif contre les Épidémies. Eau de toilette et dentifrice très appréciés. Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer. Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

Puis plus sérieuse, un peu rêveuse, elle ajouta :

— Je ne sais si j'aimerais jamais... Mais si cela arrive, si j'ai cette grande joie de pouvoir donner mon cœur sans hésitation ni réserve, je sens que ce sera pour toujours. C'est ainsi seulement que je comprends le mariage.

Et elle rougit tout à coup, comme si cette image du bonheur conjugal, qu'elle venait d'évoquer, se précisait plus qu'elle n'eût voulu dans sa pensée.

— Rêve de jeune fille ! murmura la princesse d'une voix un peu railleuse.

— Et toi, n'aimes-tu pas comme cela Boris ?

Imperceptiblement, la sœur aînée rougit à son tour.

— Chère petite, ce sont là de charmantes utopies, qui se réalisent quelquefois... peut-être. Dans tous les cas, c'est ton rôle d'y croire. Mais, pour nous résumer, voici un conseil d'amie et d'ainée, qui t'agréera, je pense; garde le plus longtemps possible ta liberté.

(A suivre.)

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

### Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre  
— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —  
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

Baisse de Prix sur le SUCRE

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynélite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Certe (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

## JAMBONS COLEMAN



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

que... c'est que quelqu'un d'autre te plaît mieux.

— Et quand cela serait ? dit tranquillement la jeune fille.

Puis, sans laisser à Olga le temps de formuler un nom, elle continua d'un ton moitié enjoué, moitié boudeur :

— Écoute, Olga, c'est trop fort, aussi. Que mon oncle, dont nous connaissons les sympathies allemandes, soit bien aise de me voir épouser M. de Hubschausen, et qu'il me le fasse sentir, c'est son droit. Mais qu'il me mette en demeure d'obéir à sa fantaisie !... Car c'est une véritable mise en demeure qu'il m'envoie là.

La princesse était devenue sérieuse.

— Je m'en doutais, ayant reçu une lettre, moi aussi. Je ne sais vraiment comment notre jeune diplomate s'y est pris pour gagner à ce point les bonnes grâces de l'oncle Tardishef, qui n'est pas précisément porté à l'enthousiasme. Le mal est qu'il est ton tuteur, Alex.

— Tout cela m'excède, et je vais répondre... ou te prier de répondre à mon oncle...

— C'est tout un.

— Que je ne veux pas encore me marier. Je suis trop jeune, d'abord. Et puis, j'ai bien

réfléchi : M. de Hubschausen ne me convient pas.

— Ah !

Il y eut un moment de silence; les deux sœurs réfléchissaient. Les jolis yeux d'Alexandra gardaient leur expression mécontente et un peu volontaire; dans ceux d'Olga s'éveillait quelque chose de malicieux qui devait répondre à un travail de la pensée.

— Et depuis quand es-tu arrivée à cette conclusion ? demanda-t-elle en souriant.

— Depuis... enfin depuis assez longtemps pour être parfaitement fixée sur ma détermination.

— Et tu ne vois personne d'autre ?...

Alexandra l'interrompit avec un peu d'impatience.

— Ma chère sœur, laissons cela, je t'en prie. Je t'ai dit que je ne voulais pas encore me marier; si tu insistais, tu me ferais croire que ma présence t'est devenue moins agréable.

— Méchante ! Comme tu sais bien me fermer la bouche ! Attends donc le moment où s'ouvrira ce petit cœur rebelle; il donnera assez de bonheur à son seigneur et maître pour valoir d'être mérité et conquis.

— Tu crois ? dit la jeune sœur en riant.

Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7,  
Et de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

# VENTE

Sur licitation

ENTRE MAJEURE ET MINEURS  
DE

## Deux Pièces de Terre

Situées commune de Vivy, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 19 Juillet 1891**, à une heure du soir, en la salle de la Mairie de la commune de Vivy, par le ministère de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Louis Mercier, célibataire, majeur, cultivateur, actuellement soldat au 135<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Angers, domicilié commune de Vivy,

Agissant en vertu de l'article 1166 du Code civil, comme exerçant les droits de Madame Ernestine Rabouin, sa débitrice, veuve de M. Louis Cornilleau, actuellement épouse en secondes noces du sieur Pierre Bobzer, domiciliée avec lui en dernier lieu à Vivy, actuellement sans résidence ni domicile connus en France ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT ; En présence de M. Joseph Cornilleau, cultivateur, demeurant aux Robinières, commune de Blou, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Louis, Camille et Eugène-Alphonse Cornilleau, issus du mariage des époux Cornilleau-Rabouin, sus-nommés, ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Auguste Rabouin, cultivateur, demeurant à Recouvrance, commune d'Alonnes, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs sus-nommés ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Ledroit, notaire à Neuillé, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

#### LOT UNIQUE

1. Un morceau de terre, nommé Rougé, situé commune de Vivy, contenant cinquante-cinq ares quatre-vingts centiares, com-

pris au cadastre sous le numéro 225, section A, joignant au levant un chemin, au midi, au nord et au couchant M. Guérin ;  
2. Un autre morceau de terre, nommé le Champ-Lainay, situé commune de Vivy, contenant soixante-six ares quinze centiares, compris au cadastre sous le numéro 387, section A, joignant au levant et au midi Tessier, et au nord un chemin.  
Mise à prix ..... 2,200 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;  
Soit à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-onze, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DELESTRE.

## A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CLAVEAU, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

## A CÉDER

### Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n<sup>o</sup> 21 bis. (143)

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.  
S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>e</sup> Y. JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, et de M<sup>e</sup> RIFFAULT, huissier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Par suite de saisie-exécution

Le Mardi 23 Juin 1891, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, aux domicile et atelier de M. CHANTOISEAU, teinturier à Saumur, rue de la Comédie et rue de la Reine-de-Sicile,

Il sera vendu :

Vitrines, comptoirs, bureau, armoire à glace, commode, tables, table de nuit, chaises, chaudières, essoreuse, matériel de teinturerie, objets de literie, linge, batterie de cuisine, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (432)

## A LOUER

PRÉSENTMENT

CINQ BELLES PIÈCES au rez-de-chaussée, et DEUX AUTRES au premier étage, dépendant d'une maison située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 27, avec Parterres.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n<sup>o</sup> 29. (433)

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

## ENTREPOT

### CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UN ANCIEN MILITAIRE, 29 ans, muni de bons certificats, ayant été Valet de chambre et Cocher, DEMANDE L'UN DE CES DEUX EMPLOIS.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

## MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n<sup>o</sup> 8.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FRENZER, (930)  
6, rue Bodin.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.  
S'adresser au bureau du journal.

## ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

## SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

## Epicerie Parisienne

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

## HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20 ; par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre > 50  
— garanti pur vin, — > 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 30.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

## Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 8	4 51	
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8		5 54	
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13			6 4	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49				6 4	
Vernantes	11 43			3 30	8				6 24	
Blou	11 54			3 41	8 10				6 31	
Vivy	12 2			3 49	8 17				6 31	
SAUMUR (Orl.)			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(arrivée)	12 15		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
(départ)	12 23			4 22	8 41			7		
Nantilly (arrivée)	12 31									
SAUMUR (Etat)				4 34	8 51			7 11		
(arrivée)	12 41			4 11	8 30			6 50		
(départ)		8 31	10 37		4 23	8 43		7 3		
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 29	8 49		7 9		
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 37	8 56		7 17		
Brézé-Saint-Cyr		9 11		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14	
Thouars		10 17	11 57	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40	
Niort				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22	
Saintes				9	11 13	4 54	9	11 13	4 54	
Bordeaux				9 52	4 18					

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 20			3
Saintes			7 12	9 9			11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51			2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46	
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1 9	10 32	11 15		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41			
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55			
SAUMUR (Etat)			Mixte							
(arrivée)	10 22	7 45	matin		3 13	5 42	10 3			
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20				
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59	11 46		
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7	11 53		
Vivy		8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou		8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44			
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33	1 12		
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4	3 26	4 5		
Saintes		5 50		7 30	11 50	2 27	4 10	5 45		
Bordeaux										

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56
Chinon	9 4	1 7	7 14		9 4	7 6

#### SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 15	12 3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33

#### POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53			
Moncontour			7 41	10 47	2 42			
Loudun			8 42	1 39	3 56			
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35			
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30			
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43			
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56			
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5			
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30			
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12				

#### ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40				7 30	11 48	6 30			
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4					
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13					
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28					
la Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37					